

Délibération n°2017.00070

Ouragans Irma et Maria - Aide aux victimes -
Attribution d'une subvention exceptionnelle au
Secours populaire français

Séance du 10 octobre 2017

.....
Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 21

absents excusés représentés : 10

absents excusés non représenté : 2

.....

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Naima BOUADLA (donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD à partir de la délibération 2017.00073), M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Jacques DURIN, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gilbert TROUILLET

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2017.00070

Ouragans Irma et Maria - Aide aux victimes - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours populaire français

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Madame Yannick REIS-LAGARTO, Conseillère municipale,
déléguée aux relations internationales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'urgence sanitaire et sociale et des difficultés d'intervention sur zone,

Considérant que les services de l'Etat et les associations œuvrent conjointement afin de
déblayer, de reconstruire, de soigner,

Considérant le Secours populaire pour la qualité de son action reconnue en France et de par le
monde, et de la force des liens qui unissent l'association à notre ville,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 3 octobre 2017,

DELIBERE **A l'unanimité**

FAIT participer la ville de Mitry-Mory à la solidarité nationale et internationale en versant une
aide d'urgence de 5.000 euros.

DECIDE le versement au profit du Secours Populaire Français, 9/11 rue Froissart 75003 Paris.

DIT que la dépense est inscrite au budget communal chapitre 65 – article 6574 - fonction523.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un
délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.